

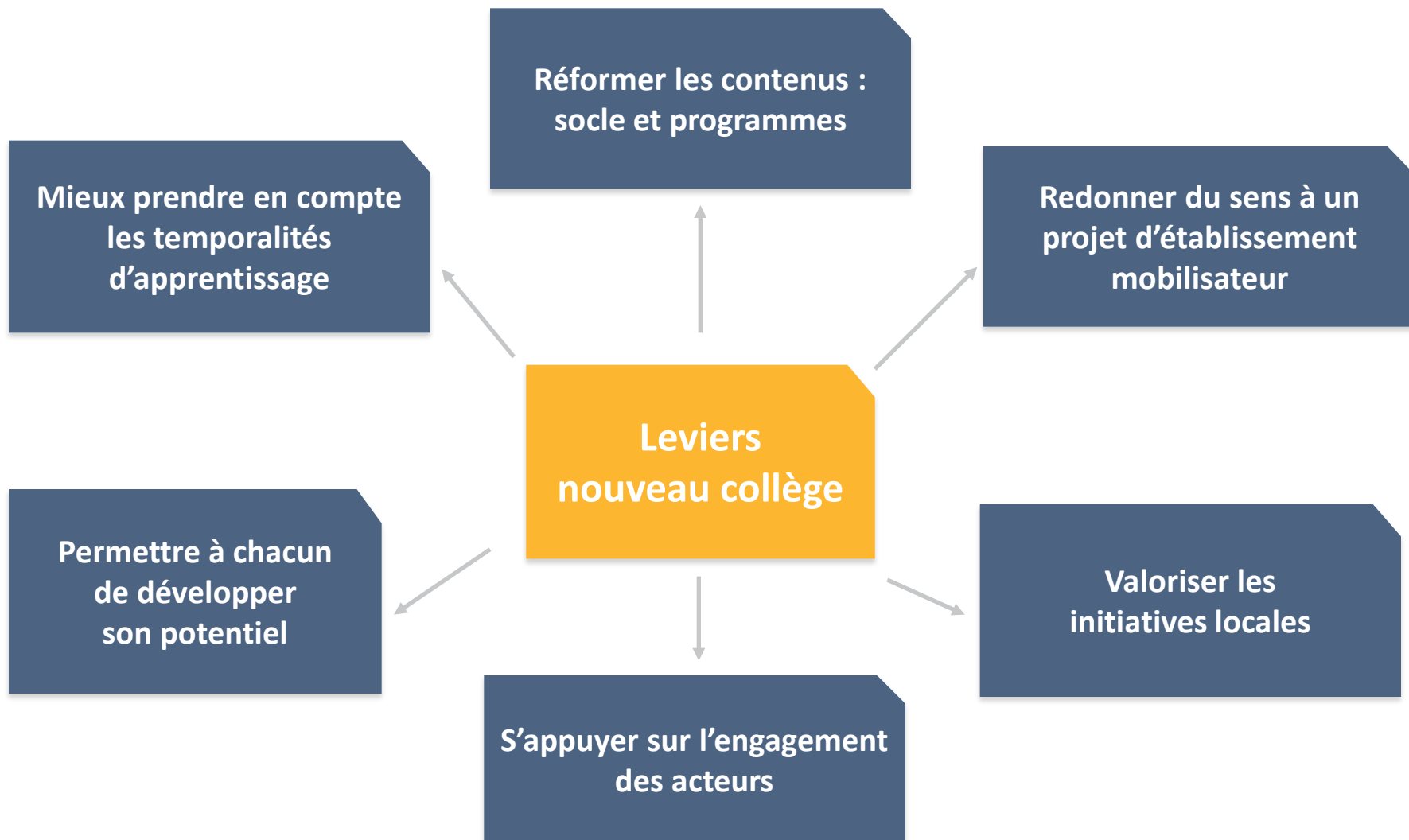


# La réforme du collège

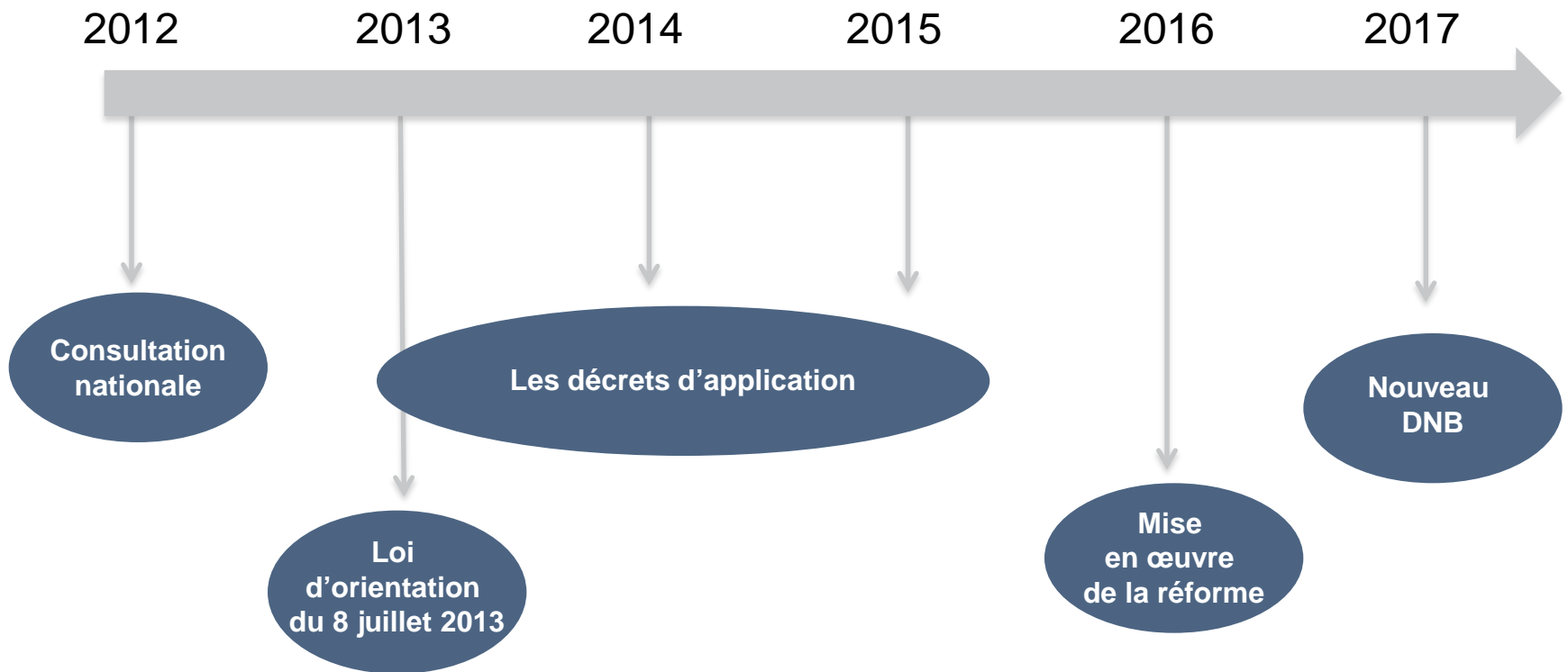
**Une réforme pédagogique globale  
qui s'appuie sur une réforme structurelle**

---

# Les leviers pour améliorer les apprentissages au collège



# Le calendrier de la Refondation



# Des décrets qui s'inscrivent dans le processus de la refondation

## Décret sur les cycles d'enseignement

3 ans pour donner du temps aux apprentissages  
Le cycle 3 associe école et collège

## Décret sur le Conseil École-Collège

Améliore la continuité pédagogique entre l'école et le collège et renforce la fluidité des parcours

## Décret sur les instances pédagogiques

Redéfinies pour assurer un meilleur suivi des élèves

- Le conseil de cycle 3 s'ouvre aux professeurs de sixième
- Le conseil de classe de sixième s'ouvre aux professeurs des écoles
- Le conseil pédagogique au collège voit son rôle renforcé

## La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013

## Décret sur l'organisation des enseignements au collège

Donne le cadre de la nouvelle organisation structurelle du collège

## Décret sur l'évaluation (à venir)

Met en place une évaluation au service des apprentissages

## Décret sur le socle commun

Fixe le contenu du socle commun

## Décret sur le suivi et l'accompagnement pédagogique

Met en œuvre le principe d'inclusion et explicite les conditions du redoublement

# Une réforme voulue par le législateur

**Un collège  
plus autonome  
dans son action  
pédagogique**

**L'unicité d'un cadrage  
national fort**

**Un renforcement de  
la capacité d'action  
des acteurs de terrain**

# Trois types d'enseignements obligatoires

**Enseignements  
communs**



**Accompagnement  
personnalisé**

**Enseignements  
pratiques  
interdisciplinaires**

# Trois types d'enseignements obligatoires intégrés dans les horaires disciplinaires

Enseignements	Cycle 3	Cycle 4		
	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2		2 h 30	2 h 30	2 h 30
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
SVT		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques		1 h 30	1 h 30	1 h 30
<b>Total</b>	<b>23 + 3 h</b>	<b>22 + 4 h par niveau</b>		

# Organisation du temps scolaire des élèves

## La journée

Amplitude horaire limitée  
à 6h pour les élèves de 6<sup>e</sup>

Dérogation  
possible accordée  
par le recteur

Une pause méridienne  
de 1h30

## La semaine

Le volume horaire peut être  
modulé dans le respect :

- du volume horaire global dû à  
chaque discipline pour la durée  
du cycle

- du volume horaire global  
annuel des enseignements  
obligatoires dû à chaque élève

- des obligations réglementaires  
de service pour les enseignants

## Le cycle

Toutes les disciplines  
doivent être enseignées  
chaque année du cycle

Les modulations  
horaires hebdomadaires  
sont fixées pour la  
durée du cycle

Répartition du volume  
horaire identique pour  
tous les élèves d'un  
même niveau



# Une dotation horaire supplémentaire pour tous les collèves

Dotation horaire pour les enseignements obligatoires



Une dotation horaire  
supplémentaire de 3 heures  
(rentrée 2017) **par semaine et par division**  
(2 h 45 à la rentrée 2016)

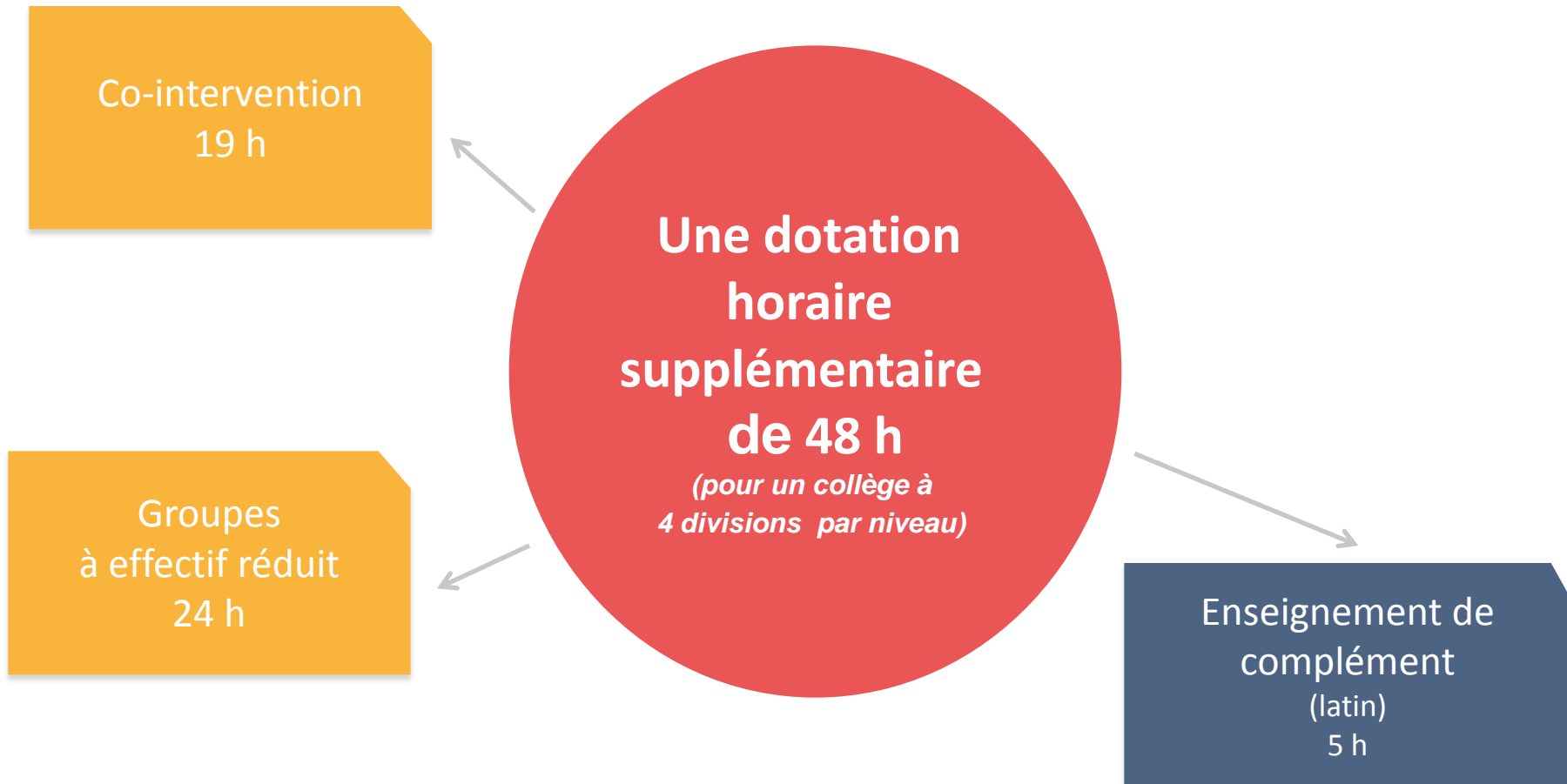
Modulable  
par niveau

Groupes  
à effectif réduit

Interventions  
conjointes

Enseignement de complément  
aux EPI Langues et cultures  
de l'Antiquité / régionales

# Un exemple d'utilisation de la dotation horaire supplémentaire



# Évolution de l'autonomie pédagogique

Aujourd'hui : 7 %

2 h élève (6<sup>e</sup>)

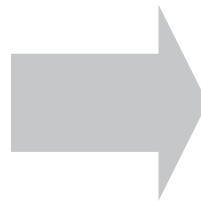
AP

+

2 h élève IDD (5<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup>)

+

0 h 30 prof. non attribuée (5<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup>)



Avec la réforme : 20 %

3 h élève (6<sup>e</sup>)

AP

+

4 h élève (pour chaque niveau du cycle 4)

AP + EPI

+

3 h prof. dotation supplémentaire

24 h élève

+

4 h prof.

Soit pour un collège à 4 divisions par niveau

60 h élève

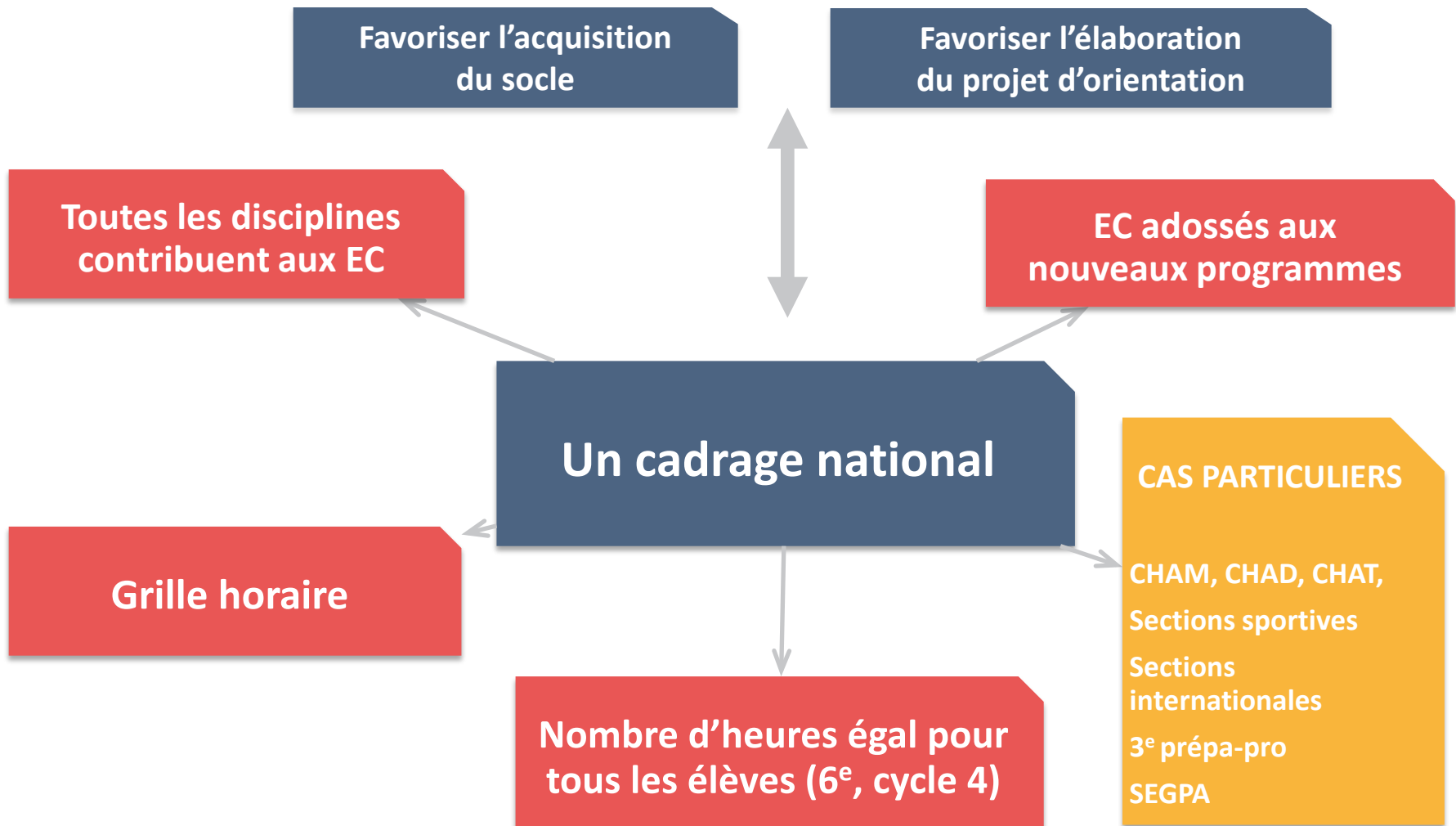
+

48 h prof.

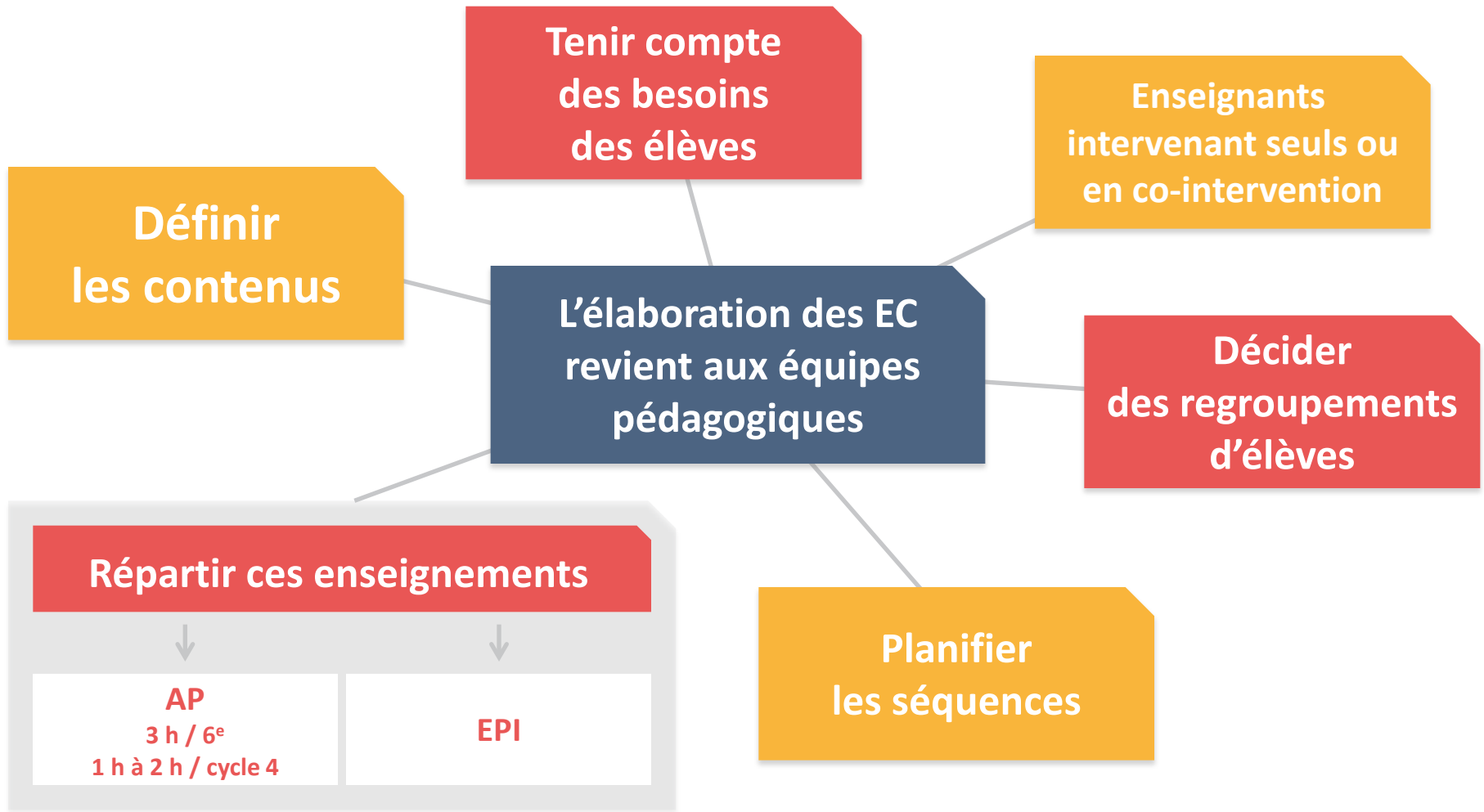
Total : 28 h

Total : 108 h

# Les enseignements complémentaires : un cadrage national fort



# Les enseignements complémentaires : la responsabilité de l'établissement



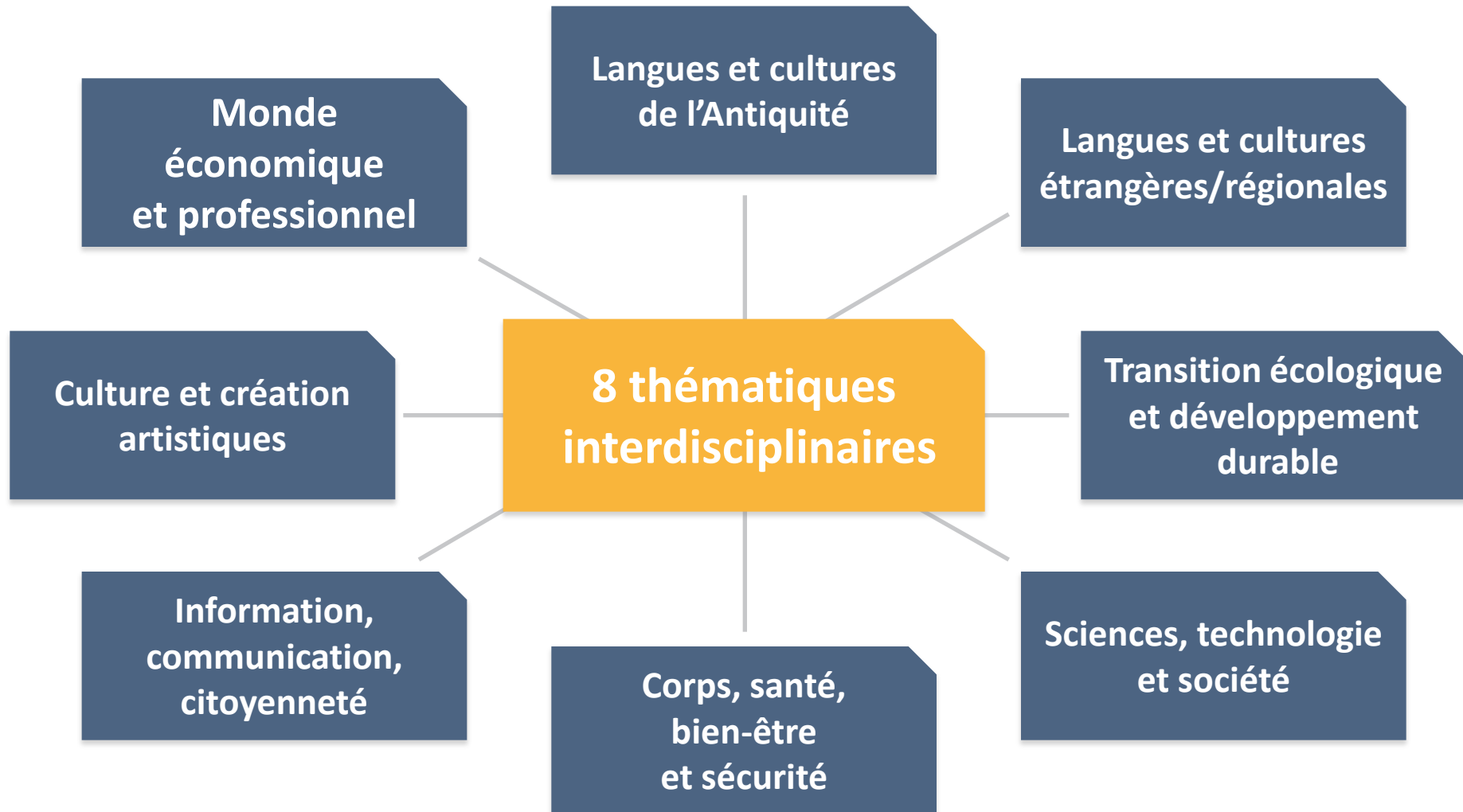
# Les enseignements complémentaires : l'accompagnement personnalisé

- **Améliorer la performance des élèves**
- **Contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle**
- **Soutenir la capacité d'apprendre et de progresser**
- **Prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève**
  - Prise en charge pertinente des élèves les plus à l'aise
  - Encadrer les élèves les plus fragiles de façon renforcée
- **Adapter les objectifs aux besoins des élèves**

Approfondissement - Soutien - Remise à niveau

Renforcement - Tutorat entre élèves - Entraînement

# Les enseignements complémentaires : les enseignements pratiques interdisciplinaires



# Les enseignements complémentaires : les enseignements pratiques interdisciplinaires

- L'élève bénéficie au moins :

**6 / 8 thématiques sur le cycle & 2 EPI par an**

- Les EPI sont **adossés aux nouveaux programmes**
- Une **démarche de projet...**
- ... conduisant à une **réalisation concrète, individuelle ou collective**
- Incluant l'usage des **outils numériques** et la pratique des **langues vivantes**
- Contribuant à la **mise en œuvre des parcours éducatifs**



# L'interdisciplinarité : une exploration de nouveaux territoires à l'interface des disciplines

- Des compétences élargies plutôt qu'une perte d'expertise
- **Un regard différent sur les savoirs disciplinaires**
- **Un enrichissement pour l'élève** qui construit ses savoirs et les met en rapport avec le réel dans toutes ses dimensions
- **Un enrichissement pour le professeur** qui perçoit mieux les perspectives de son enseignement
- **Des mises en œuvre diversifiées**
  - Un seul professeur porte l'approche interdisciplinaire devant les élèves (EIST)
  - Plusieurs professeurs interviennent dans la démarche
  - L'interdisciplinarité comme moyen de traiter les programmes
  - L'interdisciplinarité pour prolonger les programmes

# EPI : exemple en classe de cinquième

	heure 1	heure 2	heure 3
Trimestre 1	transition écologique et développement durable <b>Tech + Math</b>	corps, santé, bien-être et sécurité <b>EPS et SVT</b>	
Trimestre 2	transition écologique et développement durable <b>Math + Techno</b>	sciences, technologie et société <b>PhCh et HGEMC</b>	
Trimestre 3	transition écologique et développement durable <b>Math + SVT</b>	information, communication, citoyenneté <b>Fran et ArPla</b>	

En **gras**, les enseignants s'ajoutant en cointervention.

# EPI : exemple en classe de quatrième

	heure 1	heure 2	heure 3
Semestre 1	langues et cultures étrangères Angl + <b>HGEMC</b>	sciences, technologie et société PhCh et LV2	
Semestre 2	langues et cultures étrangères <b>HGEMC + Angl</b>	culture et création artistiques EdMus et EPS	

En **gras**, les enseignants s'ajoutant en cointervention.

# EPI : exemple en classe de troisième

	heure 1	heure 2	heure 3
Trimestre 1	monde économique et professionnel Math + <b>Tech</b>	corps, santé, bien-être et sécurité <b>EPS + SVT</b>	transition écologique et développement durable <b>PhCh + ArPla</b>
Trimestre 2	monde économique et professionnel LV1 + <b>LV2</b>	corps, santé, bien-être et sécurité <b>SVT + EPS</b>	transition écologique et développement durable <b>Techno + HGEMC</b>
Trimestre 3	monde économique et professionnel Fran + <b>EdMus</b>	corps, santé, bien-être et sécurité <b>EPS + PhCh</b>	(2 heures d'AP)

En **gras**, les enseignants s'ajoutent en cointervention.

# L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères : une priorité

L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde

- **Apprentissage dès la 5<sup>e</sup> pour la seconde langue vivante (dès le CP pour la première)**
- **Soutien à la diversité linguistique : les bilangues de continuité sont inscrites dans le cadre réglementaire**
- **Présence affirmée des langues vivantes dans les EPI**
- **Sections internationales**

# Un enseignement de complément aux EPI pour les élèves volontaires

Un enseignement de complément qui peut porter sur :

- langues et cultures de l'Antiquité
- langues et cultures régionales
- Financé sur la **dotation horaire non affectée**
- Proposé aux **élèves volontaires**
- Peut être suivi au cours des **trois années du cycle 4**
- Dans la **limite** de :
  - **1 h pour les classes de 5<sup>e</sup>**
  - **2 h pour les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>**

## L'organisation des enseignements relève de la responsabilité des établissements

### ■ Le rôle central du conseil pédagogique

- Missions et fonctionnement réactualisés  
(Décret n° 2014-1231 du 22 octobre 2014 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges)
- Préparation du projet d'organisation des enseignements

### ■ Le cadre : les textes réglementaires et le projet d'établissement

### ■ Le conseil d'administration fixe l'organisation des enseignements

# Calendrier de la mise en place de la réforme au sein d'un collège

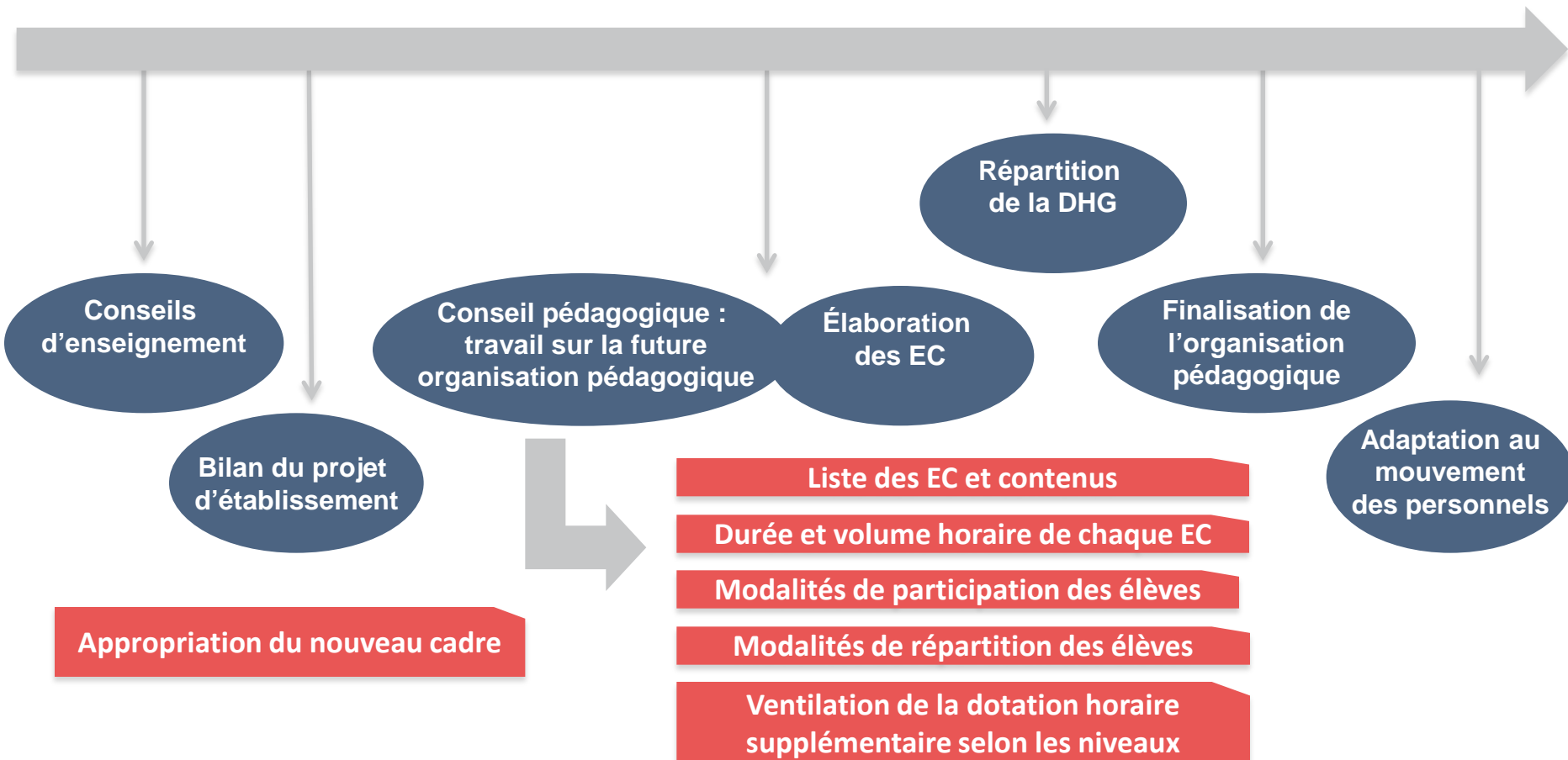
Septembre - octobre

Novembre - janvier

Février - mars

juin

septembre





# Que devient la troisième prépa-pro ?

## La classe de troisième prépa-pro est maintenue

- **Les volumes horaires des enseignements sont identiques** à ceux des autres classes de troisième
- Ces élèves bénéficient :
  - de **4 h d'EC** pour **découvrir différents champs professionnels et construire leur projet de formation et d'orientation**
  - de **périodes de stages** en milieu professionnel
- **Un complément de dotation horaire spécifique**

# Que deviennent les SEGPA ?

## La SEGPA contribue à rendre le collège plus inclusif

- La structure SEGPA et sa dotation horaire sont maintenues
- Elle permet aux élèves présentant des **difficultés d'apprentissage graves et durables** d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité, notamment par des **professionnels spécialisés**
- Une **évolution des SEGPA est en cours de discussion, sur ces bases**

# La formation des personnels : contenus

- La nouvelle organisation pédagogique du collège : mise en place des nouveaux temps d'enseignement (AP, EPI, groupes à effectif réduit)
- Les nouveaux programmes, en lien avec les EPI
- La différenciation pédagogique
- La pédagogie de projet
- Les usages pédagogiques du numérique, en lien avec la mise en œuvre des programmes
- Les pratiques d'évaluation des acquis des élèves

# La formation des personnels : calendrier et modalités

**Entre octobre 2015 et mai 2016 : 4 à 5 jours au moins, par bassins**

- Mi-septembre – Octobre 2015 : IA-IPR et chefs d'établissement
- Novembre-Décembre 2015 : membres des conseils pédagogiques des collèges
- Janvier à Juin 2016 : enseignants et CPE en plusieurs séries
- 2016-2017 : veille auprès des collèges du bassin pour répondre aux besoins complémentaires de formation
- Mise en ligne de ressources pédagogiques à destination des chefs d'établissement et des enseignants

# Impulser une nouvelle organisation du collège fondée sur l'accompagnement pédagogique de tous les élèves

